



L'ESPRIT DU SUD

## MAIRIE DE GRUISSAN

### ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2022-1100

Du 22 août 2022

Réf. : Service Police Municipale/AHC

#### Arrêté municipal de stationnement et circulation Travaux retrait citerne de gaz rue de la Bécasse

Le Maire de la Commune de GRUISSAN,

Vu, le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants et L2213-1;

Vu, l'article L511-1 du code de sécurité intérieure ;

Vu, le code de la route, notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-7, R411-8 et R411-25,

Vu, l'article R610.5 du nouveau code pénal relatif à la violation des décrets et arrêtés de police ;

Vu, les arrêtés interministériels modifiés du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et notamment son article 9 relatif aux panneaux et dispositifs de signalisation temporaire;

Vu, la convention de délégation de service public de fourrière établi entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et la société SOS Remorquage Narbonne, en date du 29 juillet 2019,

Vu, l'arrêté n°2021-330 du 14 juin 2021 portant sur la délégation d'une partie des fonctions du Maire à M. Gérard AZIBERT Adjoint à la sécurité.

CONSIDERANT la demande de l'entreprise S.A.S G.M.T, domiciliée 11 rue Henri Moissan BP 3066 – 34514 BEZIERS CEDEX, en date du 03 août 2022.

CONSIDERANT qu'en raison de travaux consistant à effectuer le retrait d'une citerne de gaz au n°87 rue de la Bécasse à GRUISSAN (11430), il y a lieu de règlementer le stationnement et la circulation rue de la Bécasse, chemin de la Sagne et voie piétonne longeant le n°87 rue de la Bécasse et reliant la rue de la Bécasse et le chemin de la Sagne à GRUISSAN (11430), le jeudi 01 septembre 2022 de 08h30 à 14h00.

#### ARRÊTE

**ARTICLE I :** Un camion de la S.A.S G.M.T est autorisé à circuler et stationner voie piétonne longeant le n°87 rue de la Bécasse et reliant la rue de la Bécasse et le chemin de la Sagne à GRUISSAN, le jeudi 01 septembre 2022 de 08h30 à 14h00.

**ARTICLE II:** Le stationnement au droit du n°87 rue de la Bécasse est interdit et réservé au camion de la S.A.S G.M.T, le jeudi 01 septembre 2022 de 08h30 à 14h00.

**ARTICLE III:** Un camion de la S.A.S G.M.T est autorisé à circuler et stationner chemin de la Sagne au droit du n°87 rue de la Bécasse, le jeudi 01 septembre 2022 de 08h30 à 14h00.

**ARTICLE IV:** Les rochers bloquant l'accès à la voie piétonne longeant le n°87 rue de la Bécasse et reliant la rue de la Bécasse et le chemin de la Sagne seront retirés et remis par les services techniques de la ville, le jeudi 01 septembre 2022.

**ARTICLE V:** La signalisation réglementaire sera mise en place, afin de permettre l'application du présent arrêté, par le demandeur.

**ARTICLE VI:** La mise en fourrière des véhicules pourra être effectuée afin de permettre l'application des dispositions prévues par le présent arrêté.

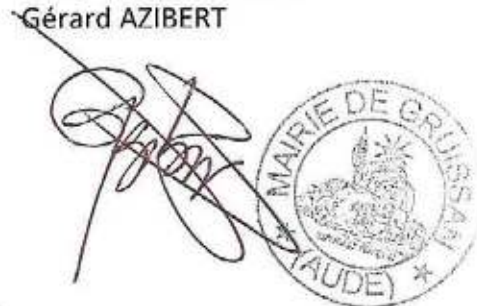
**ARTICLE VII :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adresse au Tribunal administratif de Montpellier 6,rue Pitot Montpellier , ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

**ARTICLE VIII:** Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, la Gendarmerie et tout agent habilité de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en mairie
- Notifié au demandeur

Fait à Gruissan, le 22 août 2022

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint à la Sécurité  
Gérard AZIBERT



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :  
Transmission au Représentant de l'Etat le.....

25 AOUT 2022

Publication le.....  
Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Joan Manuel BACO

25 AOUT 2022 01 SEP. 2022

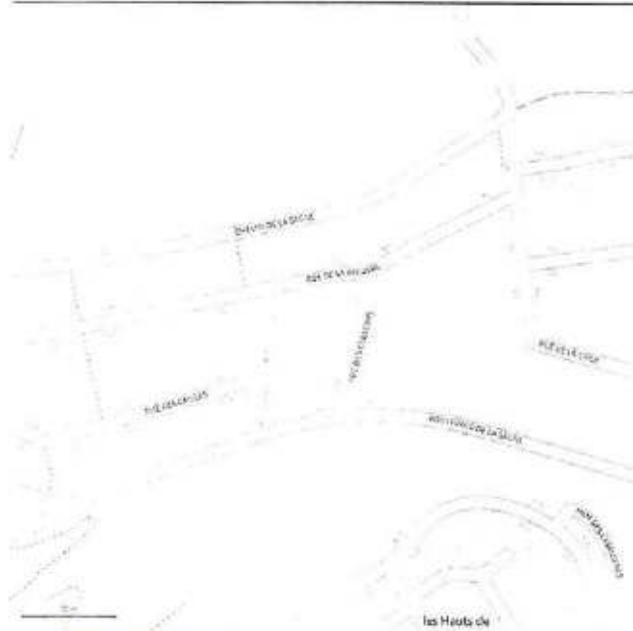
Affichage du.....Au.....





© IGN 2022

Longitude : 0° 00' 00" E  
Latitude : 43° 06' 00" N



© IGN 2022

Longitude : 0° 00' 00" E  
Latitude : 43° 06' 00" N

